

No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE À HUIS CLOS, PAR VIDÉOCONFÉRENCE, LE 18 JANVIER 2021, À 19 H 12, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME PARISE CORMIER, MAIRESSA.

Sont présents : Mesdames Louise Thouin, Mélanie Royer-Couture, Parise Cormier et Suzanne Demers et messieurs Denis Roy, Magella Tremblay et Réjean Morency.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier.

Ouverture de la séance Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

Rés. #21-27 Il est proposé par madame Suzanne Demers et unanimement résolu;

Avis de convocation Que les conseillers municipaux acceptent l'avis de convocation, tel que rédigé.

Rés. #21-28 Il est proposé par monsieur Denis Roy et unanimement résolu;

Séance à huis clos Que les conseillers municipaux acceptent que la présente séance soit tenue à huis clos, par vidéoconférence.

Rés. #21-29 Attendu que la Municipalité est allée en appel d'offres pour la cueillette et le transport des ordures ménagères;

Attribution contrat - Attendu que les soumissions reçues se détaillent comme suit :

GFL Environnement Inc.	Option 1 Coût à la tonne métrique (\$)	Option 1 Coût total (\$)	Option 2 Coût à la tonne métrique (\$)	Option 2 Coût total (\$)
2021	150.47	218 181.50	---	---
2022	153.48	222 546.00	---	---
2023	156.55	226 997.50	---	---
2024	159.68	231 536.00	---	---
2025	162.28	236 176.00	---	---
Total		1 135 437.00	---	---
Sani-terre Environnement	Option 1 Coût à la tonne métrique (\$)	Option 1 Coût Total (\$)	Option 2 Coût à la tonne métrique (\$)	Option 2 Coût total (\$)
2021	127.00	184 150.00	123.00	178 350.00
2022	129.00	187 050.00	125.00	181 250.00
2023	131.00	189 950.00	127.00	184 150.00
2024	133.00	192 850.00	129.00	187 050.00
2025	135.00	195 750.00	131.00	189 950.00
Total		940 750.00		920 750.00



No de résolution
ou annotation

Rés. #21-30
Appui à
l'Association
Bénévole
Côte-de-
Beaupré

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et unanimement résolu;

Que la Municipalité accorde le contrat pour la cueillette et le transport des ordures ménagères au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Sani-terre Environnement selon l'option 2 pour un montant de 920 750.00 \$ (taxes non incluses).

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du projet « La participation sociale des aînés : L'affaire de tous! » et qu'elle appuie avec enthousiasme cette initiative portée par l'Association Bénévole Côte-de-Beaupré;

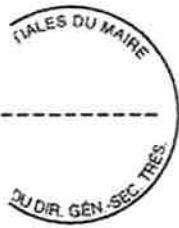
Attendu que la Municipalité a adopté sa politique MADA en 2015 et nos principaux objectifs sont :

- Développer une pensée et un agir « famille et aînés » dans toutes les prises de décision de la Municipalité;
- Fournir à l'administration municipale et à ses partenaires des orientations afin de penser et d'agir en fonction des familles et des aînés, de façon à créer un milieu de vie favorable à leur épanouissement tout en tenant compte de leurs réalités, leurs besoins et leurs particularités;
- Favoriser la concertation, le partenariat et la complémentarité des interventions sur le territoire dans tous les dossiers touchant les familles et les aînés;
- Contribuer à la rétention des familles et des aînés, et favoriser l'établissement de nouveaux résidents;
- Soutenir le vieillissement actif et les rapprochements intergénérationnels, et favoriser l'inclusion sociale;
- Accroître le soutien collectif et encourager les initiatives citoyennes à l'égard des familles et des aînés;
- Accroître le sentiment d'appartenance des familles et des aînés envers leur municipalité.

Attendu que l'initiative, La participation sociale des aînés : L'affaire de tous! s'inscrit directement dans la visée de la politique familiale et des aînés, elle se veut une opportunité de soutien à notre politique et surtout, elle se présente de façon complémentaire à celle-ci. Nous reconnaissons donc l'importance de cette initiative, car elle permettra d'assurer une meilleure réponse à différents besoins nommés par nos citoyens aînés;

Attendu que l'expertise et le leadership de l'organisme porteur, l'Association Bénévole Côte-de-Beaupré est bien reconnu. Actif depuis plus de 28 ans sur la Côte-de-Beaupré, l'Association Bénévole innove continuellement afin de répondre aux différents besoins des personnes aînées de notre territoire;

Attendu que la Municipalité est consciente de l'urgence d'agir sur l'inclusion sociale des personnes aînées et qu'elle croit fermement que la mise en œuvre d'actions concrètes et concertées favorisera d'une part, l'inclusion sociale des personnes aînées, mais aussi la concertation et la mobilisation des acteurs du milieu déjà à l'œuvre. Une telle mobilisation favorisera assurément la pérennité de cette initiative;



No de résolution
ou annotation

Rés. #21-31
Autorisation
signature -
Lettre
d'entente
Bertrand
Sylvain

En conséquence :

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu;

Que le conseil municipal est donc prêt à collaborer à ce que les objectifs du projet soient atteints. Nous adapterons notre implication en fonction du plan d'action et des attentes du comité de mise en œuvre. L'Association Bénévole peut compter sur nous comme partenaire officiel de l'initiative : La participation sociale des aînés : L'affaire de tous!

Rés. #21-32
Autorisation
signature -
Contrat de
cession d'une
partie de la
rue Soleil-
Levant

Attendu que la Municipalité a conclut une entente avec le syndicat des employés municipaux de la Côte-de-Beaupré concernant la réduction de travail de M. Bertrand Sylvain;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et unanimement résolu;

Que les conseillers municipaux autorisent la maire, madame Parise Cormier et le directeur général, monsieur François Drouin à signer la lettre d'entente pour la réduction de travail de M. Bertrand Sylvain.

Fin de la
séance

Levée de la séance à 19 heures 18.

Parise Cormier, maire

Martin Leith, secrétaire-trésorier